



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Opération dédiée au contrôle des transports de voyageurs (lignes régulières internationales et Services Librement Organisés – SLO)

***Jeudi 12 juin 2025
Gare Viotte - Besançon (25)***

BILAN

Le Code des transports, notamment ses articles L. 3114-17 et suivants, autorise les services librement organisés de transport régulier de voyageurs par autocar en instaurant toutefois un encadrement pour les liaisons de 100 kilomètres ou moins qui sont soumises à une déclaration préalable de l'opérateur et peuvent, à la demande d'une autorité organisatrice des transports (AO) et sous réserve d'un avis conforme de l'ART, faire l'objet d'une interdiction ou d'une limitation.

L'opération de ce 12 juin 2025 visait à :

- vérifier l'état et les conditions de circulation des véhicules mais aussi l'état de vigilance des chauffeurs,
- maintenir une vigilance et un contrôle des entreprises de transport de toutes les nationalités dans un contexte européen de plus en plus ouvert,
- faire respecter les réglementations du travail et permettre des conditions de travail dignes pour les chauffeurs.

Ce contrôle a mobilisé 2 Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) de l'antenne de Besançon de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté avec l'appui de la Police de l'Air et des Frontières.

Voici le bilan de cette opération :

- 3 véhicules (autocars) contrôlés ;
- aucune infraction constatée